

2 février 2024

Par courriel : consultations@finances.gouv.qc.ca, ministre@finances.gouv.qc.ca

Ministre Éric Girard
Ministère des Finances
390, boulevard Charest Est, bureau A-407
Québec (Québec) G1K 3H4

Objet : Breffage pré-budgétaire – Demande de révision des règles des crédits d'impôt remboursables pour la production des biocarburants et d'huile pyrolytique

Monsieur le ministre;

Biocarburants avancés Canada est heureuse d'avoir l'occasion de présenter des commentaires visant à appuyer le budget 2024-2025 du Québec, particulièrement en ce qui concerne le crédit d'impôt pour les producteurs de biocarburants et d'huile pyrolytique.

La forme actuelle du crédit d'impôt pour les producteurs limite la compétitivité des producteurs québécois en récupérant la valeur monétaire des crédits de conformité obtenus en vertu du *Règlement sur les combustibles propres* (RCP) du gouvernement fédéral. Comme nos collègues de l'Association Québécoise des Producteurs d'Énergies Renouvelable (AQPER) l'ont déjà souligné dans leur lettre du 15 janvier au ministre des Finances¹, nous croyons également que les règles relatives aux crédits d'impôts pour la production de biocarburants et d'huile pyrolytique doivent être révisées afin de ne pas considérer la valeur des crédits de conformités du RCP comme une aide gouvernementale. Dans le but de maximiser les avantages économiques et environnementaux du programme et d'envoyer un signal fort à l'industrie pour qu'elle investisse dans la production de carburants à faible intensité carbone au Québec, nous proposons de suivre la guidance de l'AQPER et de revoir les règles rétroactivement au 31 mars 2023.

Biocarburants avancés Canada est la voix nationale des producteurs, distributeurs et fournisseurs de technologies dans le domaine des biocarburants avancés et des carburants synthétiques renouvelables. Nos membres produisent un portefeuille de carburants liquides à faible intensité carbone, de matières premières durables et de produits intermédiaires. De plus, ils produisent et consomment des produits gazeux à faible intensité carbone, comme le gaz naturel renouvelable (GNR) et l'hydrogène à faible intensité carbone. Ils sont établis à travers le pays et plusieurs produisent leurs biocarburants au Québec.

Nous vous remercions de tenir compte de notre recommandation et nous sommes disponible pour répondre à toutes vos questions et de vous fournir toutes les précisions que vous souhaiteriez obtenir.

¹ Lettre conjointe envoyée le 15 janvier 2024, par courriel, avec signataires : AQPER, Greenfield Global, Innoltek Biodiesel, BioÉnergieAE.

Respectueusement présenté,
Biocarburants avancés Canada



Tim Auger, directeur de la recherche
tauger@advancedbiofuels.ca

c. c. :

Ministre Pierre Fitzgibbon
Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie
ministre@economie.gouv.qc.ca

Ministre Benoit Charrette
Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs
ministre@environnement.gouv.qc.ca

Mme Vickie Fortin
Directrice de cabinet du ministre des Finances
Ministère des Finances
Vickie.Fortin@finances.gouv.qc.ca

M. Alexandre Ramacieri
Directeur de cabinet du ministre de l'Économie, de l'Innovation
Ministère de l'Économie, de l'Innovation
Alexandre.Ramacieri@economie.gouv.qc.ca